Lycée Jean Moulin d'Albertville BTS2

THÈME 5: LES MUTATIONS DU TRAVAIL

Quelles sont les principales évolutions du marché du travail ?



Le marché du travail est le lieu de rencontre entre l'offre (par les salariés) et la demande de travail (par les entreprises).

En France et en Europe, **ce marché évolue très rapidement** sous l'influence, notamment, des **mutations technologiques** (I). Afin d'accompagner ces évolutions, souvent porteuses de déséquilibres, L'État met en œuvre des politiques économiques spécifiques : **les politiques de l'emploi** (II).

1. LE MARCHÉ FRANÇAIS DU TRAVAIL EST ACTUELLEMENT UN MARCHÉ EN PLEINE MUTATION

A. Des déterminants individuels et macroéconomiques agissent sur l'offre et sur la demande de travail

À un moment donné, l'offre et la demande de travail sont influencées par des déterminants individuels et globaux, quantitatifs et qualitatifs.

- **L'offre de travail par un individu** dépend de ses **aspirations** en termes de salaire, de conditions de travail, de **ses caractéristiques** en matière de qualification et de mobilité.
- L'offre globale de travail (au niveau du pays) dépend du volume de la population active (nombre d'individus susceptibles de rechercher et d'occuper un emploi), du taux d'activité de cette population active ainsi que des politiques publiques en matière d'éducation, de formation et de santé (source de croissance endogène).
- La demande de travail par une entreprise dépend du niveau de production fixé en fonction des débouchés escomptés et de la structure de la combinaison productive (elle-même liée au rapport entre productivité du travail et niveau des salaires).
- La demande globale de travail (au niveau du pays) dépend du niveau de l'activité économique et donc du taux de croissance ainsi que des différences de coûts salariaux entre pays.

B. <u>Le marché français du travail est un marché segmenté...</u>

Le marché du travail, en France, n'est pas un marché globalement uniforme : il est **constitué de plusieurs marchés du travail**. On évoque souvent la **dualité** de ce marché.

- Une première distinction peut être opérée entre marché interne (propre à une entreprise qui peut y favoriser la promotion interne) et marché externe (sur lequel se présentent toutes les entreprises susceptibles d'embaucher et tous les candidats potentiels à l'embauche). À l'inverse du marché interne, le marché externe est soumis à des règles concurrentielles.
- La seconde distinction concerne le marché primaire (des contrats stables) et le marché secondaire (des contrats précaires).

Les salariés qui connaissent une évolution de carrière favorable au sein de leur entreprise sont désignés comme *insiders*, les autres (c'est-à-dire ceux qui doivent se présenter sur le marché externe) représentent des *outsiders*.

Lycée Jean Moulin d'Albertville BTS2

C. ... soumis à des déséquilibres

Un déséquilibre existe sur le marché du travail lorsque la **demande de travail n'est pas en adéquation avec l'offre de travail**.

Si l'offre de travail excède la demande de travail, le marché est confronté à une situation de chômage. Lorsque, pour certaines qualifications ou certains types d'emplois, la demande dépasse l'offre, les entreprises peinent à recruter. Le marché du travail est alors « en tension ».

2. L'ÉTAT INTERVIENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, PAR LE BIAIS DE POLITIQUES ADAPTÉES AUX ÉVOLUTIONS DE CE MARCHÉ

Les politiques de l'emploi sont des **politiques économiques spécifiquement orientées vers la lutte contre** les déséquilibres observés sur le marché du travail.

A. Les politiques de l'emploi doivent combiner différents types de mesures

Certaines mesures sont générales et peuvent bénéficier à l'ensemble des salariés en fonction de leur situation du point de vue de l'emploi ; d'autres sont ciblées et concernent alors des catégories de personnes en difficulté particulière d'accès à l'emploi. Dans ce cas, il s'agit de favoriser l'employabilité de ces personnes.

Une **autre distinction** peut être établie **entre mesures actives** (incitations à la reprise d'activité, aide à la formation, soutien à l'emploi pour certains niveaux de qualification et de rémunération) **et mesures passives** (indemnisation du chômage, prise en charge des préretraites).

B. L'État déploie actuellement des mesures spécifiques en faveur des jeunes

En France, le taux de chômage des jeunes actifs dépasse les 20 %. Ce taux, supérieur à la moyenne européenne, atteste des difficultés d'insertion des jeunes actifs français.

Cette situation est principalement due à des difficultés d'accès au marché du travail pour les non diplômés et donc les non qualifiés.

Les mesures gouvernementales en faveur de l'emploi des jeunes sont des **mesures actives ciblées**. Elles visent essentiellement à **développer l'apprentissage** et à **sécuriser les parcours de formation** (par l'accompagnement).